

# GUIDE D'ACCUEIL

Convention 2015-2020



**Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie  
(CSQ)**

|

Ce petit guide se veut un geste d'accueil au sein de votre syndicat. Il contient des informations importantes sur vos conditions de travail et sur la structure syndicale.

Au nom de l'ensemble de vos collègues syndiqués et syndiqués, nous vous souhaitons la bienvenue au sein du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM-CSQ). N'hésitez pas à nous contacter.

## Le Bureau exécutif du SPPM-CSQ

### Président

Jacques Landry

[A30.Monteregie@lacsq.org](mailto:A30.Monteregie@lacsq.org)

450-462-2581 poste 119

### Vice-président Des Patriotes

Patrick Jeannotte

[jeannottep@gmail.com](mailto:jeannottep@gmail.com)

450-655-7311 poste 04376

### Vice-président Marie-Victorin

Guy Boivin

[psyboivin@gmail.com](mailto:psyboivin@gmail.com)

450-670-0730 poste 3577

### Vice' présidente Des Grandes ' Seigneuries

Dominique Gagné

[gsvicepresidentesppm@gmail.com](mailto:gsvicepresidentesppm@gmail.com)

514-380-8899 poste 8099

### Vice-président Des Hautes-Rivières

Frédéric Dénoimée

[vpCSDHRsppm@gmail.com](mailto:vpCSDHRsppm@gmail.com)

450-359-6411 poste 5838

### Vice-présidente Vallée-des-Tisserands

Lara Quevillon

[Laraquev@yahoo.ca](mailto:Laraquev@yahoo.ca)

450-225-2788 poste 8704

### Secrétaire' trésorière

Emmanuelle Dubuc

[sppmtresoriere@gmail.com](mailto:sppmtresoriere@gmail.com)

450-225-2788 poste 8747

Vous trouverez une multitude d'informations pertinentes en visitant les sites Web du SPPM(CSQ), de la FPPE et de la CSQ :



Fédération des professionnelles et  
professionnels de l'éducation  
du Québec (CSQ)  
[www.fppe.qc.ca](http://www.fppe.qc.ca)



En tant que syndiqué (e), vous faites partie d'une unité d'accréditation regroupant le personnel professionnel de votre commission scolaire.

Votre syndicat, le SPPM-CSQ, regroupe cinq unités d'accréditation : Des Patriotes, Marie-Victorin, Des Grandes-Seigneuries, Des Hautes-Rivières et Vallée-des-Tisserands

### \*Activités importantes\*

L'**Assemblée générale**, qui a lieu en juin, permet de faire le bilan de l'année et d'élire les membres du Bureau exécutif, responsables de la gestion du SPPCSM-CSQ.

Les **assemblées d'unité** servent à élire les représentants syndicaux aux différents comités paritaires (CRT, SST, Perfectionnement, etc.) ainsi que sur le conseil d'unité de chacune des commissions scolaires. C'est aussi le lieu d'élection de la personne déléguée adjointe.

Le SPPM-CSQ est affilié à la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE) qui coordonne diverses actions en vue de promouvoir et de défendre nos professions tout en offrant les services de conseils juridiques. Nous sommes aussi affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui regroupe des syndicats de divers horizons (éducation, santé, communications, etc.). Elle joue un rôle important dans la négociation nationale et la défense des principes d'égalité pour tous dans la société.

Pour informations : [www.fppe.qc.ca](http://www.fppe.qc.ca) et [www.lacsq.org](http://www.lacsq.org)

Le SPPM-CSQ désigne des responsables pour participer aux divers réseaux organisés par la Fédération et la CSQ, tels que : Condition féminine, Jeunes, Action professionnelle, Santé et sécurité du travail, mobilisation et action syndicale (RIMAS), Action socio-politique, etc.

## Conseil d'unité

---

Au SPPM-CSQ, vous êtes représentés par le biais du Conseil d'unité qui existe à Des Patriotes, à Marie-Victorin, Des Hautes-Rivières et Des Grandes-Seigneuries. Celui-ci est composé, dans la mesure du possible, d'un représentant par corps d'emploi, par niveau et par secteur. Cela permet aux membres de l'exécutif d'être tenus au courant de ce qui se passe dans votre corps d'emploi ou votre secteur et vous permet de connaître rapidement les gestes que pose votre syndicat, face à vos conditions de travail.

Y sont aussi présents les représentants du syndicat aux divers comités et réseaux de la Fédération (FPPE) et de la Centrale (CSQ). Ceux-ci nous tiennent au courant des diverses actions de ces deux regroupements en ce qui nous concerne et ramènent à ces regroupements ce qui vous touche.

Cette représentation à deux volets fait que le SPPM-CSQ est toujours au fait de ce que vous vivez dans l'exercice de votre travail et fait donc un syndicat qui peut vraiment vous représenter.

## Conseil montérégien

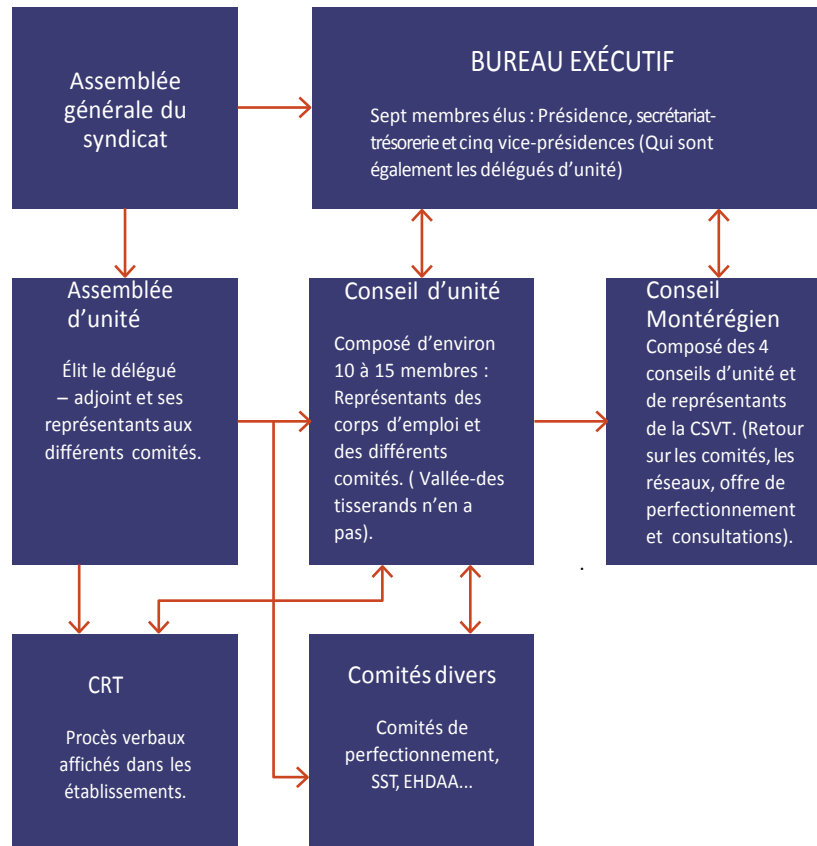
---

Le Conseil montérégien regroupe les représentants des Conseils d'unité des cinq commissions scolaires. Sa composition permet aux membres de cette instance de connaître ce qui se vit dans chacune des commissions scolaires tant au niveau des conditions de travail que des diverses politiques. On y partage aussi les actions qui sont menées de part et d'autre et on y répond à certaines consultations.

De façon à vous représenter le mieux possible, on se donne des formations et on échange sur les différents réseaux auquel les représentants ont participé.

Nos rencontres nous permettent ainsi de créer une solidarité entre les représentants de nos cinq commissions scolaires et de garder une unité d'action.

## Organigramme du syndicat local SPPM-CSQ



En tant que nouvelle professionnelle ou nouveau professionnel, vous avez eu à signer une demande d'adhésion au syndicat. Vous devez avoir reçu de la commission scolaire un lien électronique de la convention collective ainsi que votre contrat d'engagement indiquant : le statut, le corps d'emplois, l'échelon, la date d'entrée, etc.

Avisiez votre déléguée ou délégué de votre arrivée afin d'être inscrit immédiatement sur la liste d'envoi par courriel du syndicat. Chaque membre a la responsabilité de s'informer et de participer à la vie syndicale.

#### La déléguée ou le délégué d'unité et son adjointe ou adjoint ont parmi leurs fonctions :

- ✓ d'assurer le respect des droits du personnel professionnel;
- ✓ d'assister les membres dans leur recherche d'information ou dans les situations de litige;
- ✓ d'enquêter sur les situations problématiques en regard de la convention collective et des lois du travail;
- ✓ de tenir les réunions d'information et de consultation;
- ✓ de distribuer la documentation syndicale.

comités paritaires, c'est-à-dire des comités composés à parts égales de représentants syndicaux et patronaux. Ce sont les Comités des relations de travail (CRT) et de perfectionnement. Dans certaines commissions scolaires, nous participons également au Comité SST et au Comité EHDAA des enseignants.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, une représentante ou un représentant du personnel professionnel siège au Conseil d'établissement dans les écoles et les centres.

### Accompagnement

Si vous êtes convoqué(e) par la commission scolaire, vous avez le droit d'être accompagné (e) par un représentant syndical. N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué.

	Régulier	Remplacement	Surnuméraire
Temps plein	+ de 26,25 h	35 h	35 h
Temps partiel	- de 26,25 h	- de 35 h	- de 35 h

La permanence est obtenue après deux (2) années complètes de service continu à la commission scolaire en tant que professionnelle régulière ou professionnel régulier à temps plein. Lorsque visé par une réduction de personnel, la professionnelle permanente ou le professionnel permanent est mis en disponibilité, il ou elle continue d'être assujéti à la convention collective et de recevoir son plein salaire.

Un statut de remplaçante ou remplaçant ou de surnuméraire est couvert par la convention collective sauf pour certains sujets mentionnés aux pages 6 et 7 de la convention collective.

## Vos conditions de travail... en bref

La professionnelle régulière ou le professionnel régulier nouvellement engagé est soumis à une période d'essai de douze (12) mois.

Une liste de priorité d'engagement est constituée par corps d'emplois et mise à jour à chaque année. Cette liste détermine l'ordre d'attribution des nouveaux postes surnuméraires ou de remplacement.

La commission scolaire décide de l'affectation ou de la réaffectation du personnel professionnel, après consultation de la personne concernée.

L'engagement des professionnelles et professionnels surnuméraires ou remplaçants est fait pour une durée déterminée et le lien d'emploi cesse avec la fin du contrat. Pour les régulières et réguliers par contre, la durée de l'engagement est indéterminée et le contrat **est** renouvelé automatiquement à chaque année.

L'échelon est attribué en fonction de l'expérience et de la scolarité acquise. L'avancement d'échelon se fait deux fois par année, en janvier et/ou en juillet. On augmente de deux échelons par année jusqu'au 9e échelon et d'un par année à partir du 10e.

## Convention collective

Il est très important de connaître vos droits et responsabilités et de prendre l'habitude de consulter votre convention collective.

[http://www.fppe.qc.ca/Convention/documents/Convention\\_FPPE\\_CSQ\\_2015-2020.pdf](http://www.fppe.qc.ca/Convention/documents/Convention_FPPE_CSQ_2015-2020.pdf)

Assurances	<b>61</b>
Avancement d'échelon	<b>154</b>
Champ d'application	<b>8</b>
Congés chômés et payés	<b>174</b>
Congés sans traitement	<b>160</b>
Congés de maladie	<b>74</b>
Congés spéciaux	<b>161</b>
Contrat d'engagement	<b>35</b>
Droits parentaux	<b>86</b>
Frais de déplacements	<b>178</b>
Engagement	<b>34</b>
Expérience à l'engagement	<b>150</b>
Horaire de travail	<b>187</b>
Liste de priorité	<b>37</b>
Période d'essai	<b>34</b>
Perfectionnement	<b>180</b>
Permanence	<b>46</b>
Poste	<b>4</b>
Postes à combler	<b>32</b>
Rémunération	<b>114</b>
Statuts d'engagement	<b>38</b>
Temps supplémentaire	<b>188</b>
Vacances	<b>176</b>



Syndicat des  
professionnelles et  
professionnels de la  
Montérégie (SPPM-CSQ)  
7500 Chemin Chambly  
Saint-Hubert (Qc) J3Y 3S6  
450-462-2581 poste 119